#### Page: 1/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GENTLE
- · Code du produit: 01200002
- · UFI: FĤD6-GFYK-G30P-WPC2
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

- · Fonction technique Agent de nettoyage
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit vaisselle
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIĂ SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

### ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

#### · Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395

IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

Isotridecanol, ethoxylated

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

incer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-xxxx	Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium  Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	≥5-<10%
CAS: 25155-30-0 EINECS: 246-680-4 Reg.nr.: 01-2120088038-51-XXXX	dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥5-<10%
CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2 Reg.nr.: 02-2119492447-27-xxxx	Isotridecanol, ethoxylated  Eye Dam. 1, H318  ↑ Acute Tox. 4, H302	1-2,5%

(suite page 3)

Page: 3/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

	(s	uite de la page 2)
Numéro CE: 931-329-6	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)	≥1-<2,5%
Reg.nr.: 01-2119490100-53-xxxx	Eye Dam. 1, H318  Aquatic Chronic 2, H411  Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-	0,001%
Numéro index: 613-167-00-5	methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330  Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	
	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)  Skin Sens. 1A, H317	
	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	

#### · Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

	,	o a constant of the constant o
ag	ents de surface non ioniques	≥15 - <30%
ag	ents de surface anioniques	<5%
	rfums (LIMONENE), agents conservate ETHYLISOTHIAZOLINONE)	eurs (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version : 12
 Révision : 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium		
Dermique	DNEL Long term-local	2.750 mg/kg human/day (WRK)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	175 mg/m3 (WRK)
22120		

#### · PNEC

#### CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

PNEC Freshwater mg/L	0,24 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	0.024  mg/L
PNEC Freshwater sediment	5,4 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	0,54 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Gants en matière plastique

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

DIIDDIAIIC			1	4 - 1 - 1 - 1 - 1	
RUBRIQUE 9	o Pva	mareren	mvsimios o		$m_{QN}$
RUDRIQUE,	. 110	$\rho reces \rho$	nysiques ci	Cittility	ucs

· 9.1 Informations sur les p	propriétés j	physiques e	et chimiques	essentielles
------------------------------	--------------	-------------	--------------	--------------

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Rose
agrios
Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Température de décomposition: Non déterminé.

• pH à 20 °C 7

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Entièrement miscible
Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

 Densité relative.
 Densité de vapeur:

 1,03 g/cm³

 Non déterminé.

 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Visqueuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:
Swiss VOC:
Teneur en substances solides:

5,1 %
0,10 %
3,1 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 6)

Page: 6/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 5)

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 5.981 mg/kg

### CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

 Oral
 LD50
 4.100 mg/kg (Rat)

 Dermique
 LD50
 >2.000 mg/kg (Rat)

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

Oral LD50 > 2.000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

LC50 / 96 h 7,1 mg/ltr (fish)

EC 50 / 48 h 7,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H 27,7 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

(suite page 7)

#### Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

	(suite de la page 6)		
Amides, C8-18 (ev	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)		
LC50 / 96 h	1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)		
OECD test 301 D	OECD test 301 D $>$ 60 (biodegradation in % after 28 days)		
	CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
LC50 / 96 h	0,28 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))		
	0,19 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))		
EC 50 / 48 h	0,16 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
EC 50 / 72 H	0,01 (Selenastrum capricornutum (Algae))		
	mg/l		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP14 Écotoxique

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

REGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dodécylbenzenesulfonate de sodium, pur

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

Isotridecanol, ethoxylated

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2022 Version: 12 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 8)

- · Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	5,1

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Jugement d'experts
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 02.12.2022
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3 \* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.12.2022
 Version: 12
 Révision: 02.12.2022

Nom du produit: GENTLE

(suite de la page 9)

## Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Pour le produit AVIOCLEANER

GENTLE

KDS NR 9

SOAVE

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie du procédé

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

- · Fonction technique Agent de nettoyage
- Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Travailleur 5 jours de travail/semaine.
- · Environnement

Le produit ne doit pas être rejeté dans l'environnement aquatique sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

· Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange N'est pas applicable.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- $\cdot \textit{Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs}$

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Utilisation intérieure.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Lunettes de protection hermétiques

gants de protection

#### · Mesures pour la protection du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Assurer un marquage suffisant.

#### · Mesures de protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement. Se procurer des instructions spécifiques / consulter la fiche de données de sécurité.

· Air Aucune mesure particulière n'est requise.

· Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### · Procédés d'élimination

Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.